

Une nouvelle forme d'exploitation : le travail hors statut

Depuis quelques années se développe en France, dans des proportions impressionnantes, le phénomène de l'embauche sans statuts. Un nombre croissant de travailleurs ne bénéficient d'aucune garantie en ce qui concerne la sécurité de l'emploi, les salaires, etc. Ainsi, il y a pour le moment : 3,5 millions de travailleurs immigrés ; 800.000 intérimaires ; 380.000 travailleurs de la fonction publique, sans statuts, ou au statut extrêmement précaire (contractuels, auxiliaires, stagiaires, etc. Ce chiffre ne comprend pas les vacataires, presque impossibles à recenser. Il paraîtrait que 30% des travailleurs de la fonction publique seraient employés sur vacation).

Ces trois catégories de travailleurs ont une fonction bien précise :

- Permettre au patronat, privé et d'État, de démissionner de ses responsabilités et de reprendre à l'ensemble des travailleurs les avantages acquis.
- Diviser les travailleurs en refusant à une partie de ceux-ci – de plus en plus importante – les aménagements « sociaux » de la « nouvelle société ».
- Briser les grèves, éteindre les revendications et la combativité de la classe ouvrière.
- Faire des économies sur le budget de fonctionnement des entreprises en refusant à une partie de plus en plus importante des travailleurs, les avantages des fixes.

Il se crée progressivement un « prolétariat parallèle » en marge des travailleurs fixes, sur postes, qui peut très difficilement revendiquer et s'organiser, et sur lequel pèse constamment le chantage au renvoi. Systématiquement, ou presque, lorsque le titulaire d'un poste s'en va, on le remplace par un travailleur hors statut.

Ce fait, qui prend des proportions gigantesques, non seulement lèse les intérêts des travailleurs directement intéressés, mais constitue une menace pour l'ensemble des travailleurs en freinant lourdement l'efficacité des luttes et en contribuant à une sévère dégradation des conditions du travail ainsi qu'à la dépréciation du travail.

Lors d'une grève qui avait eu lieu au mois de juin, au CNRS (où il y a une forte proportion de vacataires), et pendant laquelle le personnel fixe était descendu dans le hall pour assister à un meeting, un chef de service déclara : « la prochaine fois on embauchera des vacataires, comme ça ils ne descendront pas ».

Une camarade vacataire du CNRS, pour ne citer qu'un exemple entre d'autres, fait effectivement 178 heures de travail par semaine. Elle n'est payée que pour 120 heures, et ne touche que... 650 francs. Et encore si elle a le malheur d'arriver en retard, elle se fait engueuler. La direction fait miroiter à chacun une hypothétique titularisation afin de maintenir les travailleurs dans l'attente. En réalité bien peu seront élus et en attendant les gens sont « sages ».

L'un d'entre nous est allé voir un délégué syndical CFDT, quelques jours après son embauche, pour lui demander ce qu'il était possible de faire. Il lui a été répondu qu'il lui fallait attendre d'être sur poste, et qu'alors il pourrait se syndiquer, mais qu'avant cela, ce n'était pas la peine, ça ne servirait à rien car les syndicats ne pourraient de toutes façons rien faire s'il se faisait virer. Le gars n'avait rien compris. Disons, à la décharge de la CFDT, que l'attitude des

autres syndicats face au problème est tout aussi passive.

De temps en temps, l'intersyndicale locale fait une protestation platonique, qui est généralement noyée dans une liste de revendications spécifiques au personnel fixe, et qui n'a bien entendu jamais d'écho.

Actuellement, un nombre croissant de travailleurs se trouvent dans une situation qui est en régression par rapport aux acquis de 1936. Nous sommes arrivés à un point où presque le tiers de la population active, travaillant sans statut, ne peut pratiquement pas se défendre. Ce phénomène qui, nous le répétons, prend des proportions gigantesques, est une nécessité vitale pour l'État et le capitalisme, qui, pour maintenir les taux de profits, ont besoin :

- d'une main-d'œuvre « mobile », qu'on peut facilement déplacer et renvoyer ;
- de la « détente » sur le marché de l'emploi c'est-à-dire du chômage ;
- de faire des économies sur le budget de fonctionnement des entreprises en refusant les avantages matériels (primes, etc.) à une partie des travailleurs.

La riposte cependant commence à se faire jour. Les intérimaires commencent progressivement à prendre conscience du problème, et à se syndiquer. Les travailleurs immigrés dans leurs organisations propres, ou dans les syndicats, réagissent. De plus en plus nombreux, ils participent aux grèves, ce qui en même temps accroît le nombre des procédures d'expulsion. Il y a eu dernièrement plusieurs grèves de vacataires, à la Halle-aux-Vins, à Vincennes, qui ont donné certains résultats. Nous en ferons une analyse dans le prochain numéro de « Solidarité ouvrière ». Ces grèves démontrent une fois de plus que le syndicalisme n'est pas une forme de lutte périmée, et que les échecs mêmes de ces actions

sont peut-être dus, dans certains cas, à l'antisyndicalisme parfois viscéral de leurs « animateurs ».

Il reste cependant que le capitalisme a trouvé une nouvelle forme d'exploitation des travailleurs, et que les travailleurs le plus directement concernés par ces nouvelles formes d'exploitation, devront, et sont peut-être en train de découvrir de nouvelles formes de lutte. Ces nouvelles formes de lutte ne peuvent se concevoir que par l'unité organique de tous les travailleurs hors statuts entre eux, par la coordination nationale de l'information concernant leurs luttes, et par la solidarité réciproque des fixes et des hors statuts. C'est-à-dire que nous pensons que ces nouvelles formes de lutte ne peuvent se faire que sur une base syndicaliste. Nous ferons notre possible dans ce sens, dans notre propre intérêt et dans celui de tous les travailleurs.

L'unité syndicale, une fois de plus, n'est pas un vain mot.

Un groupe de vacataires et d'intérimaires